



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hepatitis C

Question écrite n° 46604

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les graves problèmes rencontrés par les personnes victimes de l'hépatite C. Lors de sa campagne électorale, le Président de la République avait promis qu'une solution serait apportée sous forme d'un fonds d'indemnisation créé à cet effet. À ce jour, aucune de ces promesses n'a été tenue. Au-delà de la création de ce fonds, de nombreux problèmes restent non traités, dont celui de certaines COTOREP qui accordent un taux d'invalidité à 79 % au lieu de 80 % demandé, ce qui exclut les victimes des avantages liés à la carte d'invalidité. Par ailleurs, elles rencontrent d'énormes difficultés pour obtenir communication des dossiers médicaux, afin de connaître les centres de transfusion qui ont délivré le sang contaminé. De plus, il souhaiterait savoir si l'on ne pourrait pas appliquer la mesure visant à faire bénéficier de l'aide juridictionnelle totale à toutes les personnes contaminées. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46604

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6714